

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt et un, le lundi 28 juin, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 22 juin 2021, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 25

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe
ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI,
Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGO,
Madame Nicole BROCARD, Monsieur Didier SALAÛN, Madame Valérie
RODD, Monsieur Laurent TUIL, Madame Sandra CARVALHO, Madame
Anne-Sophie DUGUAY, Monsieur Didier KHOURY, Monsieur Stefano
TEILLET, Monsieur Serge GODARD, Madame Isabelle DUJARDIN,
Madame Sandrine LALANNE, Madame Karine BASTIEN-COTARD,
Monsieur Robin ONGHENA, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

Mme Armelle CASSE à M. Charles ASLANGUL.
Mme Sandrine VILLEMIN à M. Jean-Antoine GALLEGO.
Mme Rosa SAADI à Mme Béatrice MAZZOCCHI.
M. Julien PARFOND à Mme Sylvie ROBY.
Mme Laure MARCOCCIA-WARIN à Mme Isabelle DUJARDIN.
M. Vincent PINEL à M. Serge GODARD.

Absents excusés :

Absents :

Mme DERAY Chrystel, M. BRAYARD Thierry.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEGO

2021DELIB0079 - APPROBATION DE LA MODIFICATION DU CONTRAT EN COURS D'EXÉCUTION
RELATIVE AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN GYMNASSE ET D'UNE SALLE ANNEXE AU
PARC DES SPORTS DES MAISONS ROUGES POUR LE LOT N° 7 - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE
SIGNER L'AVENANT

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-21,
Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et notamment ses articles 139 et 140,
Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
Vu la délibération n° 2018/D122 en date du 26 novembre 2018 autorisant la Maire à signer un marché relatif à la construction d'un gymnase et d'une salle annexe au parc des sports de Maisons Rouges,
Vu le projet d'avenant, annexé à la présente délibération,
Vu l'avis de la commission n°9 « Transition Ecologique, Environnement, Bâtiments Communaux » du 17 juin 2021,

Considérant la nécessité d'introduire une modification technique pour le lot 7 du marché précité,

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article 139 du décret no 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, cette modification n'est pas substantielle.

Après en avoir délibéré, et par 31 voix pour

ARTICLE 1^{ER} : APPROUVE l'avenant tel que joint en annexe au marché de travaux relatif à la construction d'un gymnase et de sa salle annexe :

- Avenant n°2 pour le lot n°7 PLATRERIE – ISOLATION – FAUX PLAFONDS conclu avec l'entreprise SORBAT 77 dont le siège est situé au ZAC de l'Europe 295 avenue de l'Europe – 77310 SAINT FARGEAU pour un montant de 134 997,00 € HT, portant ainsi le montant du marché à 141 991,00 € HT soit une augmentation de 5,18 %.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant avec la société SORBAT 77 dès que la présente délibération sera exécutoire.

ARTICLE 3 : DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021, aux chapitres et articles correspondants.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 30 juin 2021

Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES
AVENANT N° 2

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE
Direction des Services Techniques
1 Grande rue Charles de Gaulle
94360 BRY-SUR-MARNE
01.45.16.68.00
mairie@bry94.fr

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

SORBAT 77
ZAC de l'Europe
295 avenue de l'Europe
77310 SAINT FARGEAU

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

- Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

Marché de travaux relatif à la construction d'un gymnase et d'une salle annexe au parc des Sports des Maisons Rouges

Lot n°7 : Platerie – Isolation –Faux Plafonds

- Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : **03 janvier 2019**
- Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 134 997, 00 € HT
- Montant TTC : 161 996, 40 € TTC

Récapitulatif de l'avenant n°1 :

Avenant	Objet	Incidences financières	Montant	%
1	Gaine Promat pour conduit chaufferie	oui	3 470, 00 € HT	
1	Création imposte placo PV04 déplacée	oui	784, 00 € HT	
1	Encoffrement descente EP dans les vestiaires	oui	650, 00 € HT	
Montant total après avenant			139 901, 00 € HT	Augmentation totale + 3, 63 %

Objet de l'avenant.

Ajout de trappes supplémentaires de faux-plafond soit une plus-value de :

- 2 090, 00 € HT soit 2 508, 00 € TTC

Total montant du marché **141 991, 00 € HT** (170 389, 20 € TTC) soit une augmentation du marché de

1, 55 % après avenant 1.

Soit une augmentation totale de 5, 18 % sur le montant initial du marché.

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Les clauses et conditions du contrat initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur.

A, le

Signature
(Représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

